



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service Politique de la Ville

2024 DDCT 122 DPMP-DAE-DAC-DSOL-DSP-DFPE-DASCO-DJS-DPE-DEVE - Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (672 450 euros pour 39 associations et la réalisation de 88 actions)

Mme Melody TONOLLI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;
Vu le contrat de Ville voté le 16 mars 2015, et prorogé jusqu'en 2023 ;
Vu le projet de délibération en date du , par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;
Vu le projet de délibération 2024 DDCT 65, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;
Vu le projet de délibération 2024 DDCT 100, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Vu l'avis du Conseil du 11ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 13ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 14ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 17ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 18ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 19ème arrondissement de Paris en date du
Vu l'avis du Conseil du 20ème arrondissement de Paris en date du

Sur le rapport présenté par Mélody TONOLLI, au nom de la 5ème commission, Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission ; Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission ; Nicolas NORDMAN au nom de la 3ème commission ; Léa FILOCHE, Anne-Claire BOUX au nom de la 4ème commission ; Patrick BLOCHE, au nom de la 6ème commission ; Anouch TORANIAN, Pierre RABADAN au nom de la 7ème Commission ; Christophe NAJDOVSKI, Antoine GUILLOU au nom de la 8ème commission.

Délibère,

Article 1 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ACADEMIE FOOTBALL PARIS 18 (AFP18) (184366) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO SOCIOCULTURELLE (2024_05219 /DDCT-SPV/2500 € et (2024_10414 /DDCT-SECA/1000 €)
- CPO SPORT (2024_05220 /DDCT-SPV/1500 € et 2024_11138 /DJS/2000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 2 : Une subvention globale de 29000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ACCUEIL LAGHOUAT (7626) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Renouv. CPO : Un service global de domiciliation administrative e médiation pour l'accès aux droits (2024_05761 /DDCT-SEII/4000 €)
- Renouv. CPO : Accompagner à la transition numérique pour garantir l'accès et le maintien des droits (2024_01114 /DDCT-SPV/4500 € et 2024_10813 /DSOL/1000 €)
- Renouv CPO : des ateliers linguistiques pour accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle (2024_01115 /DDCT-SPV/7000 €, 2024_04028 /DDCT-SEII/4000 € et 2024_11011 /DSOL/8500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 3 : Une subvention globale de 16000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ART EXPRIM 18EME (9971) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO : Interventions artistiques dans l'espace public (2024_02443 /DDCT-SPV/12000 € et 2024_10431 /DAC/4000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 4 : Une subvention globale de 1000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ASSOCIATION AMUNANTI (182538) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO SPV : AGIR DANS LES QPV POUR AMELIORER LA SANTE DES FEMMES A TRAVERS LE SPORT (2024_06011 /DJS/1000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 5 : Une subvention globale de 16500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ASSOCIATION CULTURE 2 + (13485) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO Etre parent par la culture dans sa langue et en français (2024_01963 /DDCT-SPV/2500 € et 2024_10434 /DASCO/4500 €)
- CPO - Ethnopsychologie Infantile (2024_02290 /DDCT-SPV/2000 € et 2024_10435 /DSP/4000 €)
- CPO - Ateliers sportifs et culturels à l'école maternelle et à l'école élémentaire (2024_02646 /DDCT-SPV/2000 € et 2024_10436 /DASCO/1500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 6 : Une subvention globale de 5500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ASSOCIATION KOLONE (67701) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Animation Culturelle et Sociale du Quartier Algérie (2024_01499 /DDCT-SPV/2000 €)
- Cours de Remise à Niveau en français à destination des habitantes du Quartier Algérie (2024_08226 /DDCT-SEII/3500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 7 : Une subvention globale de 4500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL, LE SOUTIEN ET L'ORIENTATION (APASO) (12345) (14e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO Accès au Droit et Insertion (2024_00709 /DDCT-SPV/4500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 8 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE ET SOCIETE (ASTS) (12948) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO ASTS PDV atelier-emploi MMN20 (2024_10215 /DAE/2500 €)
- CPO ASTS PDV Linguistique MMN20 (2024_00647 /DDCT-SPV/1000 € et 2024_11120 /DDCT-SEII/1500 €)
- CPO ASTS PDV E-service MMN20 (2024_00578 /DDCT-SPV/1500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 9 : Une subvention globale de 1500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ATELIERS AMASCO - JOUER ET APPRENDRE (194580) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 2024 - Organisation de semaines d'ateliers ludiques et éducatifs pour les enfants des QPV à Paris 11 (2024_11015 /DDCT-SPV/1500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 10 : Une subvention globale de 25450 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ATELIERS DU CHAUDRON (11108) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO AGENDA PÉRI EXTRA SCOLAIRE : Activités ludiques de pratique artistique et pédagogique, éducative (2024_01527 /DDCT-SPV/9000 € et 2024_11016 /DASCO/2000 €)
- CPO IMPLANTATION COMPAGNIE ET ORCHESTRE DE QUARTIER : présence des arts vivants (2024_01571 /DAC/7500 €)
- CPO SPV: Les RV du Chaudron Hors les Murs (2024_02094 /DDCT-SPV/6950 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 11 : Une subvention globale de 10000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association CAIREP CENTRE D'AIDE D'INTERACTIONS ET DE RECHERCHE ETHNOPSICHOLOGIQUE (11126) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO SPV Espace de médiation clinique pour les familles en grande précarité (2024_00899 /DDCT-SPV/4000 €, 2024_10439 /DASCO/3000 € et 2024_10440 /DSP/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 12 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association CANAL MARCHES (11267) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO - Canal Marches - Les Voix de Belleville 2024 (2024_01342 /DDCT-SPV/2000 €, 2024_11069 /DDCT-SECA/2000 € et 2024_11070 /DAC/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 13 : Une subvention globale de 28500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association CENTRE ALPHA CHOISY (9865) (13e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO Français d'insertion sociale (2024_01307 /DSOL/8000 €)
- CPO Mutualisation (2024_01339 /DDCT-SPV/4500 € et 2024_04031 /DDCT-SEII/7000 €)
- CPO Médiation sociale (2024_01376 /DDCT-SPV/2000 € et 2024_11067 /DSOL/7000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 14 : Une subvention globale de 22000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association CHINOIS DE FRANCE FRANÇAIS DE CHINE (CFFC) (19009) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO PDV - CFFC - Pour l'accompagnement et l'autonomie des seniors migrants chinois (2024_01492 /DDCT-SPV/4000 € et 2024_11057 /DSP/2000 €)
- CPO PDV CFFC - De l'Accès aux Droits et au Numérique des Populations Migrantes Chinoises (2024_01550 /DDCT-SPV/5000 € et 2024_03941 /DDCT-SEII/3000 €)
- CPO PDV CFFC - Le français au service de l'intégration sociale : Apprendre à mieux connaître la soci (2024_01579 /DDCT-SPV/2500 € et 2024_11058 /DSOL/2500 €)
- CPO PDV - CFFC - PREVENIR LES PATHOLOGIES ET FAVORISER L'ACCES A LA SANTE DES MIGRANTS CHINOIS (2024_01886 /DSP/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 15 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association CLICHES URBAINS (12649) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO _ EXPOSITIONS (animations visuelles) (2024_11035 /DDCT-SPV/1500 € et 2024_11036 /DDCT-SECA/1500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 16 : Une subvention globale de 22500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association COURANT D'ART FRAIS (10785) (13e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Lien social - Gestion et animation de l'Espace Bièvre (2024_00528 /DDCT-SPV/9000 € et 2024_11137 /DDCT-SECA/2000 €)
- CPO-Lien social Médiation culturelle en direction des habitants (2024_00559 /DDCT-SPV/2000 €)
- CPO-Action de médiation culturelle en direction des jeunes (2024_00925 /DAC/6500 €)
- CPO-Atelier parents-enfants de fabrication de marionnettes géantes (2024_08678 /DFPE/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 17 : Une subvention globale de 11000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association DEBROUILLE COMPAGNIE (5166) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Le 13ème Récup' (2024_02054 /DDCT-SPV/2000 € et 2024_11061 /DPE/1500 €)
- Jardin Récup' à Hérault (2024_02084 /DDCT-SPV/2500 € et 2024_11062 /DEVE/1000 €)
- CPO - Danube Récup' (2024_02086 /DDCT-SPV/4000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 18 : Une subvention globale de 4500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association D'UNE LANGUE A L'AUTRE DULALA (8045) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO - Plurilinguisme et pratiques artistiques sur les 13è et 19è arrondissements de Paris (2024_11037 /DASCO/1500 € et 2024_11038 /DDCT-SPV/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 19 : Une subvention globale de 11300 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ENSEMBLE ET SOLIDAIRES-UNION NATIONALE RETRAITES ET PERSONNES ÂGÉES-FÉDÉRATION DE PARIS (21175) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Accès aux droits et activités physique pour les personnes âgées du 11ème Paris (2024_00931 /DDCT-SPV/2800 €)
- CPO : Recits de vie - Comptoir des solidarités (2024_02450 /DDCT-SPV/7000 € et 2024_11063 /DDCT-SECA/1500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 20 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (E.S.A) (5782) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO SPV: Agir pour l'égalité des chances par le mentorat : 11ème (2024_11017 /DDCT-SPV/2000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 21 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association EQUIPE SAINT-VINCENT DECLIC-ALPHA XX PARIS (10945) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO : Ateliers socio-linguistiques et parcours linguistique vers l'emploi (2024_01496 /DSOL/1500 €, 2024_08233 /DDCT-SEII/2000 € et 2024_11059 /DDCT-SPV/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 22 : Une subvention globale de 2000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ESPOIRS 19 (EP 19) (18096) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO SPV TOURNOI DE FOOT (2024_05692 /DJS/2000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 23 : Une subvention globale de 25500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ESPRIT, SAVOIR, SPORT ET EQUITE - E.S.S.E. (174421) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO-2024-Mères Evasion (2024_01736 /DDCT-SPV/2500 € et 2024_11042 /DFPE/2500 €)
- CPO-2024-Sport et Estime de Soi (2024_01743 /DJS/3000 €)
- CPO-2024-Médiation et Prévention (2024_01753 /DDCT-SPV/2500 € et 2024_11043 /DPMP/10000 €)
- CPO-2024-Animation de la Vie du Quartier Danube (2024_11040 /DDCT-SPV/5000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 24 : Une subvention globale de 30000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association EXTRAMUROS L'ASSOCIATION (15247) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO 24-26 : Chantiers éducatifs de menuiserie de réemploi (2024_00477 /DDCT-SPV/7000 € et 2024_10217 /DAE/12000 €)
- CPO 24-26 : Ateliers Ménélibres (2024_02109 /DDCT-SECA/2000 € et 2024_11064 /DSOL/4500 €)
- CPO SPV- Ateliers participatifs de menuiserie de réemploi - Fête de la Récup (2024_02110 /DDCT-SPV/4500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 25 : Une subvention globale de 3000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association FABRICATION MAISON (15446) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO / Chantier graphique - Chauffourniers (2024_11045 /DDCT-SPV/1000 €)
- Chantier graphique ouvert au public / DANUBE (2024_11046 /DDCT-SPV/2000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 26 : Une subvention globale de 9000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association KORHOM (47682) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO 2024-2026 - Dynamiques de territoire (2024_02157 /DDCT-SPV/3000 €, 2024_11068 /DASCO/1500 € et 2024_11056 /DDCT-SECA/1500 €)
- CPO 2024-2026 - Programme de formation (2024_02158 /DDCT-SPV/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 27 : Une subvention globale de 15000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association LA MAISON DES FOUGERES (128781) (20e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Inclusion sociale et insertion professionnelle (2024_00597 /DDCT-SPV/2000 €)
- Mobilisation des habitant.e.s et actions de convivialité (2024_00805 /DDCT-SPV/11000 € et 2024_11060 /DDCT-SECA/2000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 28 : Une subvention globale de 4300 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association LA PETITE ROCKETTE (59841) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO SPV : POLVILLE BALADES A VELO (2024_01559 /DDCT-SPV/1300 €)
- 2024 - POLVILLE - Vélo École Parents/enfants et Rouler en ville (2024_02289 /DDCT-SPV/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 29 : Une subvention globale de 26500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association LE PETIT NEY (10506) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO SPV Balades urbaines - Quartier de la Porte Montmartre (2024_01593 /DDCT-SECA/1500 €)
- CPO SPV Parentalité, liens écoles-familles et espace Poussiney (2024_01596 /DDCT-SPV/4500 €) (2024_10462 /DASCO/1000 €)
- CPO SPV Ludiney, jouer ensemble pour mieux vivre ensemble - collectif jeux dans le 18e (2024_01601 /DDCT-SPV/2000 €) (2024_11012 /DFPE/3000 €)
- CPO SPV Vie de quartier, Initiatives locales (2024_01605 /DDCT-SPV/8000 € et 2024_10465 /DDCT-SECA/1500 €)
- CPO SPV Livres, lectures, oralité (2024_01613 /DAC/5000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 30 : Une subvention globale de 6500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association L'ECOLE NORMALE SOCIALE (9885) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO La Maison Queneau : un espace associatif mutualisé au service des habitants du quartier (2024_01617 /DDCT-SPV/3500 € et 2024_10468 /DDCT-SECA/3000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 31 : Une subvention globale de 118000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR EGDO (17594) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- AAP PDV 2024 - LIEN SOCIAL - Loisirs éducatifs de proximité (2024_02704 /DDCT-SPV/3000 €)
- AAP PDV 2024 - EDUCATION - Accompagnement à la scolarité (2024_02705 /DDCT-SPV/5000 €, 2024_10470 /DASCO/2000 €, 2024_11013 /DSOL/10000 €)
- AAP PDV 2024 - EDUCATION - Accompagnements parents (2024_02706 /DDCT-SPV/5000 € et 2024_10471 /DSP/4000 €)
- AAP PDV 2024 - LIEN SOCIAL - Football en club (2024_02708 /DDCT-SPV/17000 € et 2024_10472 /DJS/65000 €)
- AAP PDV 2024 - LIEN SOCIAL - Insertion et Emploi (2024_02709 /DDCT-SPV/5000 € et 2024_10224 /DAE/2000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 32 : Une subvention globale de 29000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association MA PLUME EST A VOUS (15387) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO: Droit médiation et accès aux droits (2024_01042 /DDCT-SPV/12000 €, 2024_03942 /DDCT-SEII/3000 € et 2024_11014 /DSOL/14000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 33 : Une subvention globale de 23100 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association OMBRE EN LUMIERE (14432) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO : Le Local (2024_00672 /DAC/17500 €)
- CPO La parole en personne (2024_00673 /DDCT-SPV/2600 € et 2024_04038 /DDCT-SEII/1000 €)
- Lire en partage (2024_00675 /DDCT-SPV/2000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 34 : Une subvention globale de 4000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association PARIS EST MOUV (12946) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO demande renouvellement Ateliers réguliers écriture rap/slam 2024 (2024_01471 /DDCT-SPV/3000 €)
- CPO SPV: demande renouvellement Ateliers réguliers danse hip hop 2024 (2024_02334 /DDCT-SPV/1000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 35 : Une subvention globale de 104000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association PROJETS 19 (11085) () pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO SPV Pour l'Emploi dans les Quartiers 18, La Chapelle (2024_00713 /DDCT-SPV/6000 € et 2024_10220 /DAE/9000 €)
- Pour l'Emploi dans les Quartiers 18, Porte Montmartre Moskowa Blémont (2024_00715 /DDCT-SPV/6000 € et 2024_10219 /DAE/9000 €)
- Pour l'Emploi dans les Quartiers 19, Rosa Parks (2024_00753 /DDCT-SPV/2000 € et 2024_10223 /DAE/8000 €)
- Le point d'appui à la vie associative (2024_00809 /DDCT-SECA/12500 €)
- La Pépinière Mathis, un lieu ressource mutualisé pour soutenir et dynamiser la vie associative dans (2024_00838 /DDCT-SPV/2000 € et 2024_11065 /DDCT-SECA/32500 €)
- Pour l'Emploi dans les Quartiers 17 (2024_10218 /DAE/9000 €)
- Pour l'Emploi dans les Quartiers 20, Les Portes du 20ème (2024_10222 /DAE/8000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 36 : Une subvention globale de 12800 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19 EME (11485) (19e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Actions de proximité et de convivialité (2024_01455 /DDCT-SPV/3800 €)
- Jardin Ver Têtu (2024_02338 /DDCT-SPV/9000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 37 : Une subvention globale de 1000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association ROSA-PARKS (PARIS) (183499) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO - Rue aux enfants 18e/19e (Charles Hermite/Emile Bollaert/Macdonald) (2024_11066 /DDCT-SECA/1000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 38 : Une subvention globale de 10500 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association TATANE (185433) (11e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO : CITIZEN FOOT « BELLEVILLE » (11e/20e) : programme annuel « football, lien social et fête de qu (2024_05387 /DJS/10000 €)
- CPO: Citizen Foot - TATANE - 19ème (2024_05733 /DJS/500 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 39 : Une subvention globale de 7000 euros au titre de l'année 2024 est attribuée à l'association VERGERS URBAINS (172261) (18e) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- CPO SPV La Chapelle comestible 2024 (2024_02914 /DDCT-SPV/7000 €)

La Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant ou la convention pluriannuelle d'objectifs pour les projets mentionnés.

Article 40 : Les dépenses correspondantes aux projets s'élèvent au total à 672 450 euros et seront imputées aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2024, sous réserve de la décision de financement dont :

- 280450 € de la DDCT-SPV
- 65500 € de la DDCT-SECA
- 59500 € de la DAE
- 43500 € de la DAC
- 1000 € de la DEVE
- 16000 € de la DSP
- 17000 € de la DASCO
- 57000 € de la DSOL - MAVS
- 1500 € de la DPE
- 83500 € de la DJS
- 29000 € de la DDCT-SEII
- 8500 € de la DFPE
- 10000 € de la DPMP